

► PRESENTATION DE L'OPCAIM

L'OPCAIM, association à but non lucratif, est l'organisme paritaire collecteur agréé des industries de la métallurgie chargé de faciliter le développement de la formation professionnelle continue des salariés des entreprises de la branche métallurgie.

L'OPCAIM et son réseau territorial travaillent au service de plus de 44 000 entreprises, dont 89% emploient moins de 50 salariés et 1.6 M de salariés.

Le conseil d'administration est paritairement composé de deux collèges de représentants de la branche métallurgie : le collège des syndicats de salariés d'une part, et le collège patronal, d'autre part.

Le conseil d'administration de l'OPCAIM délègue, par voie de convention de délégation, aux ADEFIM (Association de développement des formations des industries de la métallurgie), la mise en œuvre des missions nécessitant une relation directe avec les entreprises.

En application de l'article 31 de l'accord national du 20 juillet 2004, l'OPCAIM a pour objet de remplir les missions suivantes :

- **collecter** auprès des entreprises :
 - la taxe d'apprentissage en application de la convention générale de coopération passée avec l'UIMM et le ministère de l'Éducation nationale
 - les contributions relatives
 - à la professionnalisation
 - au droit individuel à la formation
 - à la participation au développement de la formation professionnelle continue
- **mutualiser** les versements reçus au titre des contributions visées ci-dessus
- **gérer** et suivre de façon distincte en comptabilité, ces contributions
- **financer des actions de formation**
- **développer** une politique incitative d'insertion professionnelle par les contrats de professionnalisation et par l'apprentissage
- **informer, sensibiliser, et accompagner** les entreprises sur le développement de la formation professionnelle et l'anticipation de leurs besoins en compétences et qualifications.



▶ ENJEUX LIES A LA REFORME DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE

La loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale fait évoluer le rôle attribué aux OPCA. En plus de son rôle traditionnel de collecte des fonds auprès des entreprises, de gestion mutualisée et de financement des actions de formation, l'OPCA développe :

- un rôle accru dans l'information et l'accompagnement des entreprises dans l'analyse, la définition et l'achat des besoins de formations
- une responsabilité en tant que financeur, de s'assurer de la capacité des prestataires de formation à dispenser une formation de qualité.

Ainsi, au-delà de développer ses compétences sur ces nouvelles missions, l'OPCAIM devra se doter de moyens pour assurer un suivi de la qualité des prestations qu'il finance par la voie contractuelle et d'être en capacité d'observer des indicateurs permettant d'orienter les décisions de financement et d'achat des entreprises.

Le champ de la qualité des prestations de formation est relativement vaste et les conditions d'évaluation de celle-ci seront largement précisées par un décret d'application de la loi du 4 mars 2014 attendu à l'été 2015.

Quelles que soient les mesures qui seront mises en place suite à la parution de ce décret, l'OPCAIM souhaite d'ores et déjà se doter d'un outil de sondage direct auprès des bénéficiaires de formation, individus et entreprises de cette formation.

▶ ENJEUX SPECIFIQUES AUX DISPOSITIFS D'EMPLOI

Parmi les actions de formation prescrites, initiées et financées par l'OPCAIM, une partie vise l'insertion dans l'emploi. Dans ce cas, la mesure de la qualité (du point de vue de l'efficacité) se fait principalement par la mesure de l'insertion dans l'emploi. Si le bénéficiaire de la formation est inséré à l'issue de son parcours, l'hypothèse peut être faite que les compétences visées par la formation sont acquises et que le parcours formant est donc de qualité. En plus d'être sondé sur les caractéristiques de l'emploi obtenu, le bénéficiaire sera interrogé sur la formation en elle-même.

Cette mesure de l'insertion peut se faire soit par sondage d'un échantillon représentatif soit par enquête exhaustive auprès de tous les bénéficiaires. Cette deuxième solution a été retenue par exemple pour mesurer la performance des dispositifs Emploi financés par l'OPCAIM : Préparation opérationnelle à l'emploi individuelle et collective.

Cette démarche initiée pour les dispositifs emploi en 2014 a été guidée par le contexte suivant :

- Tout d'abord, il s'agit d'actions subventionnées par un fonds externe, le Fonds Paritaire de Sécurisation des Parcours Professionnels. Celui-ci exigeait un suivi des participants à l'issue de la formation et trois mois après leur sortie. D'autres OPCA porteurs du même projet ont



rendu compte de l'insertion par échantillon mais compte tenu du volume de bénéficiaires (2 000 par an) nous avons préféré réaliser une enquête exhaustive.

- Ensuite, dans le cadre de la POEC, le prescripteur de la formation est la branche (OPCAIM / UIMM et partenaires sociaux) et non plus Pôle Emploi ou l'entreprise comme dans le cas du contrat de professionnalisation. La mesure de l'insertion revient donc à la branche.

En 2014, l'OPCAIM a missionné le cabinet Ambroise Bouteille pour la réalisation d'une enquête auprès des stagiaires ayant bénéficié d'une POEC entre 2013 et 2014. Un questionnaire leur a été adressé par mail, par courrier ou par téléphone, en fin d'année 2014, pour connaître leur situation à l'issue de la formation, et trois mois après. Avec le complément d'une étude qualitative, le cabinet a formulé des préconisations pour mieux mesurer l'insertion des bénéficiaires et dégager des facteurs clés de réussite afin d'améliorer le dispositif.

Egalement, en 2013, nous avons expérimenté une enquête quantitative auprès de bénéficiaires de contrat de professionnalisation dont le contrat s'était terminé en 2012 et 2013. Les bénéficiaires ont été interrogés dans le même temps, pour certains jusqu'à 18 mois après la date de fin de leur formation.

Ces premières expériences de réalisation d'enquêtes, ont permis de déterminer nos souhaits en termes d'objectifs des enquêtes et évaluations, de méthodes de réalisation des enquêtes et d'interfaces avec nos autres outils.

► DEFINITION DE LA COMMANDE

L'OPCAIM recherche un outil de construction, de réalisation et d'administration d'enquêtes auprès des bénéficiaires de formations financées par les fonds mutualisés et/ou des fonds externes (FSE, FPSP, Etat,...). Dans un premier temps, l'outil sera principalement utilisé par le siège pour mesurer l'insertion des dispositifs « Emploi ». Dans un deuxième temps, il permettra aux directeurs des délégations régionales de l'OPCAIM, les ADEFIM ou au chef de projet d'un dispositif spécifique voire à un responsable formation d'entreprise, de réaliser ses propres enquêtes, depuis la construction du questionnaire jusqu'à la mise à disposition/partage des résultats.

Quel que soit le dispositif, Emploi ou formation, la date à laquelle le questionnaire est diffusé auprès des bénéficiaires est paramétrable à partir de la date de fin de formation. Il s'agira donc de la première information nécessaire à récupérer dans l'outil d'enquête depuis notre applicatif de gestion des dossiers formation.

Plus largement, les informations récupérées depuis notre applicatif de gestion (données saisies pour la gestion de l'action par les gestionnaires des ADEFIM) permettront d'administrer, orienter, diffuser, consolider ... les questionnaires :

- identifier les dispositifs pour savoir quels questionnaires (questionnaires pré-rédigés) doivent être administrés (POEC, contrat de professionnalisation, formation collective sur un territoire)
- récupérer la région de l'opération
- coordonnées des bénéficiaires par actions de formation



- caractéristiques de l'action de formation (durée, identité de l'organisme de formation, objectif de l'action,...)

■ Une enquête au fil de l'eau

L'outil permettra d'interroger les bénéficiaires au fil de l'eau, à des dates programmées qui seront définies en fonction de la date de fin de formation. Par exemple pour la POEC, si l'on souhaite connaître l'insertion à 6 mois d'un bénéficiaire qui a terminé sa formation le 1^{er} février, alors un questionnaire lui est transmis le 1^{er} août.

En effet, nous l'avons constaté, le retour des bénéficiaires est plus important et de meilleure qualité s'il est proche de la fin de formation et en temps réel.

D'autres raisons s'ajoutent :

- En matière d'emploi, les bénéficiaires peuvent être interrogés à plusieurs reprises par différents acteurs de l'emploi : Pôle Emploi, FPSPP, DARES. Il faut dans ce cas être le premier à sonder son insertion et sa satisfaction pour gagner en qualité de réponse.
- Nous devons remettre des informations en continu auprès des co-financeurs et partenaires, notamment sur les territoires où le montage de groupes supplémentaires se pose.
- Il s'agit de dispositifs récurrents composés d'actions individuelles et non pas de projets

L'outil devra pouvoir offrir des solutions d'alertes, suivis de campagne mails et d'automatisation d'envoi de questionnaires.

■ Une enquête directement réalisée auprès des bénéficiaires

Afin que les retours soient le plus fidèles possible, l'OPCAIM souhaite que le stagiaire soit directement interrogé (plutôt que par le biais de l'organisme de formation) sur la formation qu'il a suivie et sa situation à l'issue.

Néanmoins, nous encourageons à ce que l'organisme de formation accompagne et favorise la réponse à l'enquête par le stagiaire (notamment dans le cas où il s'agit d'une évaluation à chaud alors que la formation n'est pas terminée). Par exemple, il peut consacrer les 10 dernières minutes de la formation à ce que le stagiaire renseigne l'enquête directement en ligne.

Pour favoriser les taux de retours, il est nécessaire que les questionnaires soient administrés aux sondés en multi modal (tablette, smartphone, tactile, PC classique) dans un univers convivial et personnalisable.



■ Une enquête réalisée en ligne

De façon à ce que l'enquête soit renseignée par le plus grand nombre, que l'OPCAIM soit autonome pour l'administrer, nous souhaitons privilégier un questionnaire en ligne, facilement accessible pour le stagiaire.

Au moment où nous récupérons le mail, le stagiaire sera informé qu'une enquête lui sera transmise ultérieurement, afin qu'il y soit sensibilisé.

■ Des retours d'enquête facilement exploitables

L'OPCAIM a besoin de rendre compte au fil de l'eau des résultats d'enquêtes :

- Pour prendre des décisions d'attribution de budget région par région ou action par action. Autrement dit, les résultats d'évaluation sont un des critères de dotation financière plus ou moins importante.
- Pour répondre aux besoins et exigences des acteurs des dispositifs d'emploi qui cherchent de l'information en temps réel pour alimenter leur politique et orienter leurs décisions
- Pour valoriser les résultats des dispositifs auprès des partenaires : Pôle emploi, branches, financeurs
- Dans le cas d'une entreprise qui administre le questionnaire auprès des salariés bénéficiaires de la formation, pour évaluer la prestation et mesurer l'acquisition des compétences.

L'OPCAIM cherche donc un outil qui permette de rendre compte des résultats sous différentes formes : directement depuis l'outil, sous forme illustrée (graphiques, tableaux, etc.), mais aussi sous formes brutes (Excel, csv) pour transmission aux partenaires et retraitement.

En région, les ADEFIM ont également des besoins de rendre compte des résultats des dispositifs dans les différentes instances de dialogue partenariaux : comité de financeurs, COPAREF, etc.

Nous cherchons un outil qui permet à des profils intermédiaires (administrateurs, utilisateurs) de pouvoir exploiter les résultats d'enquête (par région par exemple).

■ Le questionnaire d'enquête

Le questionnaire d'enquête doit pouvoir être établi par l'OPCAIM, par une ADEFIM voire par une entreprise.

L'outil retenu devra ainsi pouvoir interroger notre système à partir d'une référence qui existe dans notre application métier.

La taille prévue pour un questionnaire ne doit pas être restreinte, même si nous sommes conscients que pour optimiser le taux de retour, le questionnaire doit pouvoir être renseigné en 5 ou 6 minutes.



Pour faciliter l'administration du questionnaire, l'OPCAIM souhaite que le questionnaire et le mail d'invitation soient pré-remplis avec à minima : la formation suivie et les dates de la formation : Par exemple : « Vous avez suivi une formation XXX en mai dernier, nous vous invitons à renseigner le questionnaire disponible sur ce lien ». Dans tous les cas, cette phrase sera paramétrable.

Egalement, lorsque le questionnaire sera renseigné par le bénéficiaire, les résultats doivent pouvoir être associés à des informations existantes dans notre application métier.

En résumé, le prestataire retenu devra prouver sa capacité à proposer un outil permettant à minima :

- De gérer plusieurs enquêtes en ligne en parallèle, avec une interface avec l'application de gestion de l'OPCAIM, permettant l'incrémentation de données en continu
- l'envoi automatique de mails à partir d'une date indiquée, et par enquête
- De tracer les réponses d'enquêtes, en temps réel
- De permettre à différents profils utilisateurs de construire des questionnaires, d'adresser les enquêtes et d'exploiter les résultats d'enquête en fonction de droits paramétrables

▶ PROCESSUS METIER

Afin de mieux comprendre les attendus et l'implémentation de l'outil dans nos processus métiers et outils, ci-dessous une présentation des fonctionnalités de l'outil par processus métiers :

Connexion à l'outil :

- Profil OPCAIM
- Profil ADEFIM
- Profil Bénéficiaire
- Profil entreprise

■ Profil OPCAIM :

- Construction de questionnaire et campagne d'enquête
- Administration des droits pour les délégations et les entreprises
- Récupération des résultats
- Incrémentation des résultats dans le système d'information

La construction du questionnaire doit être simple et non limitée. L'OPCAIM souhaite administrer des questionnaires relativement fermés (sans champs libres) : choix multiples (de très satisfait à pas



satisfait, oui/plutôt oui/non/plutôt pas du tout), tables de références (liste de possibilités : CDD, CDI, etc.).

L'OPCAIM s'est doté en 2013 d'une application métier « MyOPCA ». Tous les dossiers financés par l'OPCAIM sont engagés et payés dans cet applicatif.

Sur chaque dossier, le gestionnaire peut utiliser une ou plusieurs lignes de budget, qui correspond à un dispositif ou à un projet.

Par exemple, un dossier peut être financé à la fois par le FPSPP mais aussi par le dispositif de période de professionnalisation. Pour chacune des lignes, un numéro de code est associé.

Ce dossier contient de nombreuses informations relatives à l'action de formation, l'entreprise du bénéficiaire s'il est salarié, sur le bénéficiaire, et l'organisme de formation.

L'OPCAIM souhaite pouvoir interroger un groupe de bénéficiaires en constituant une liste selon des critères croisés : par entreprise, par organisme de formation, par projet ou par dispositif, par région, etc.

Pour chaque bénéficiaire, nous récupérons l'adresse mail.

Lorsque le bénéficiaire reçoit le questionnaire, il faut qu'il puisse avoir un rappel sur l'action de formation qu'il a suivie (les dates, l'intitulé de l'action, l'organisme de formation, l'entreprise, etc.).

Par exemple, dans le cadre de l'enquête menée sur les stagiaires de POEC entre 2013 et 2014, chaque stagiaire recevait un questionnaire pré-rempli.

De ce fait, l'outil d'enquête doit pouvoir absorber :

- Dans un premier temps, un fichier « source », de type Excel ou CSV
- Dans un second temps de déploiement de l'outil, des données directement depuis l'application MyOpca, ce qui permettrait à terme que les enquêtes soient envoyées automatiquement (à la fin de la formation, ou au solde du dossier, etc.)

Exemple du besoin spécifique lié au cofinancement du FSE :

L'OPCAIM est porteur de projets subventionnés par le FSE. Dans ce cadre, nous sommes tenus d'assurer un suivi de tous les stagiaires qui entrent et sortent en formation, dans la limite d'un mois à compter de leur sortie. Nous devons donc déclencher automatiquement des enquêtes mail en fonction de critères définis à l'avance et modifiables en cours de parcours : formation financée par le FSE, date d'entrée et date de sortie.

Dans ce cas, l'automatisation est faite sur la base du financement du parcours, information récupérable dans MyOPCA.

Lancement de l'enquête :

Une fois l'enquête construite, la liste de bénéficiaires établie, à date déterminée :

- Le questionnaire est transmis par mail aux dates renseignées à la main (avec relances automatiques en cas de non-réponse)



- Le questionnaire est transmis par mail selon les paramètres renseignés dans l'application. Par exemple, s'il s'agit d'un projet POE, il faudrait que dès la fin de la formation, le stagiaire puisse recevoir le questionnaire, ainsi que 6 mois après sa sortie (règle liée au projet).

Autres besoins ponctuels

Nous souhaitons également pouvoir administrer des enquêtes sur des thèmes spécifiques à des projets, des territoires, des problématiques spécifiques etc. auprès de chefs d'entreprises, ou de responsables formation. Ainsi, l'outil doit également pouvoir être déconnecté de la saisie dans l'outil.

Exploitation des résultats :

Au fur et à mesure de l'administration de l'enquête, les résultats sont exploitables :

- En export Excel ou csv
- Sous forme de graphiques simples pré-paramétrables

Dans un second temps de déploiement, les résultats pourraient être associés au dossier ou stagiaire et renseigner notre application de gestion « My OPCA » ou notre système d'information.

Pour ses besoins de reporting et de statistiques, l'OPCAIM utilise aujourd'hui le logiciel « Tableau ».

Administration des droits

L'OPCAIM doit pouvoir créer des profils de second niveau pour les délégations ADEFIM. La gestion des comptes et des droits associés est déjà rédigée pour les web services. Pour l'entreprise, la réalisation, la diffusion de questionnaires seront donc un droit à rajouter dans le paramétrage.

■ Profil ADEFIM

Le profil de la délégation doit être à la fois celui d'un utilisateur et d'un administrateur d'enquête :

Construction d'enquête simple :

Un directeur régional doit pouvoir construire une enquête sur la base d'une « banque d'enquête » mise à disposition par l'OPCAIM.

Un utilisateur ADEFIM ne peut adresser un questionnaire qu'à des salariés d'entreprises pour des dossiers initiés et gérés par son ADEFIM d'appartenance. Les enquêtes auprès des demandeurs d'emploi sont administrées par le siège, OPCAIM.

Exploitation des résultats :

Un directeur régional doit pouvoir visualiser pour sa région, les résultats des enquêtes en cours (y compris celles administrées par l'OPCAIM).



Il ne doit pas avoir accès aux résultats des autres régions dans le détail mais à un niveau moyen OPCAİM par exemple pour lui permettre de comparer ses résultats.

■ Profil entreprise

Pour une entreprise, l'accès à l'outil d'enquête est un service proposé sur la plateforme de web service en cours de développement par la société Hardis. Cette plateforme est un extranet permettant de gérer et suivre ses actions de formation. Un responsable formation possède un compte rattaché à un ou plusieurs établissements, pour lesquels il peut importer une base de salariés. Il peut ensuite déposer des dossiers formations qui seront déversés dans notre applicatif de gestion afin que l'ADEFİM les gèrent et les financent. A partir de la création de ce dossier, le profil entreprise pourra adresser un questionnaire aux bénéficiaires d'actions de formation.

Une fois le profil identifié, en fonction du paramétrage des droits, je réalise un questionnaire :

Construction d'un questionnaire :

- A partir d'un questionnaire existant (banque de questionnaires) que j'adapte en fonction de mes besoins si nécessaire
- Création d'un questionnaire à partir d'outil (QCM, réponse chiffrée, ...)

Une fois le questionnaire construit, il choisit une liste de bénéficiaires d'un dispositif donné, sur une zone géographique et une période identifiée :

Concernant, le paramétrage des droits, il se fait en fonction d'un référentiel partagé et unique entre tous nos applicatifs. Ici le premier filtre est celui du périmètre. Par exemple, si je suis une entreprise, je ne peux sonder que les bénéficiaires salariés de mon entreprise (rattachement au SIRET) et uniquement pour les actions de formation que l'utilisateur aura lui-même initiées. De même, je n'ai accès qu'au résultat des sondages réalisés pour les actions de formation de mon entreprise.

Choix des bénéficiaires :

Le choix des bénéficiaires se fait en récupérant les informations depuis notre application de gestion. En fonction de l'utilisateur, l'accès est possible pour toutes les actions de formation sur tout le territoire ou uniquement sur une région ou uniquement pour une entreprise.

Un utilisateur OPCAİM a accès à l'ensemble des bénéficiaires pour toutes les actions. Les demandeurs d'emploi ne sont accessibles que par les utilisateurs OPCAİM. Le choix des bénéficiaires doit se faire en fonction des informations qui sont saisies dans notre applicatif de gestion : choix en fonction du type de dispositif, du type de financement de l'action de formation (par exemple une action financée par le fonds social européen nécessite une enquête spécifique), du profil des bénéficiaires (basses qualification, âge, niveau d'instruction).

Un profil d'entreprise ne peut adresser un questionnaire qu'aux salariés de son entreprise qui ont suivi une action de formation.

Evidemment, les coordonnées des bénéficiaires seront nécessaires et auront été saisies préalablement dans l'outil de gestion.

Diffusion et administration du questionnaire :



Une fois le questionnaire réalisé et les bénéficiaires sélectionnés, je peux adresser le questionnaire en paramétrant le nombre et les dates d'émission (à l'issue de la formation et 6 mois après par exemple), les relances éventuelles.

Pour les enquêtes récurrentes, par exemple pour le contrat de professionnalisation ou les dispositifs de POE, je paramètre la diffusion permanente du questionnaire pour chaque nouveau bénéficiaire. Les informations sont donc mises à jour tous les jours depuis la base de données de notre applicatif de gestion.

Mise à disposition et observation des résultats :

A tout moment, je consulte les résultats en ligne pour réorienter la question ou relancer les bénéficiaires qui n'ont pas répondu. Je peux observer les résultats en filtrant par des critères relatifs aux bénéficiaires répondants : année, région, ...

Je peux partager les résultats à des profils ou des catégories de profils. Je peux archiver mes résultats notamment pour comparer les résultats d'une année sur l'autre ou d'une action à une autre.



Scénario 1 : Interfaçage entre l'appli de gestion de l'Opcalm et un progiciel / une solution d'enquête permettant l'incrémentation de données en continu (au fur et à mesure de leur entrée dans la base de données POEC)

Extraction automatique à date de saisie dans l'appli de gestion

Applicatif de gestion POEC

Saisie des informations sur les POEC (dont coordonnées des stagiaires) dans l'appli de gestion par les ADEFIM au fur et à mesure de leur engagement. *

IMPORTATION en continu des données dans le progiciel d'enquête en ligne

Scénario 2 : Intégration à un rythme hebdomadaire ou bi-mensuel des données nouvellement saisies dans l'appli de gestion (extraction sous forme de fichier excel puis intégration de ce fichier dans le progiciel)

Fonctionnalité : importations de coordonnées et d'informations de profils

Progiciel d'enquête en ligne

Fonctionnalité : création de questionnaire

Fonctionnalité : administration d'enquête en continu

Fonctionnalité : accès aux données, croiseur en ligne

Caractéristiques pour l'administration de l'enquête :

Chaque répondant doit avoir un lien / code d'accès personnalisé à l'enquête (pour que ses réponses puissent être rattachées aux informations de la bdd, incrémentées dans le progiciel) **

La date de renseignement de la première enquête (et par défaut, la date de fin de formation prévisionnelle) constitue le jour à partir duquel les échéances J+3mois, J+6 mois sont calculées ***

Envoi automatique d'un email comportant le lien pour répondre au questionnaire à J+3m, J+6m

Relances automatiques si pas de réponse 15 jours après l'envoi du 1^{er} mail

* concernant la saisie dans l'appli de gestion, il faudrait ainsi veiller tout particulièrement à ce que les actions soient saisies en amont de leur réalisation et qu'a minima une date de fin de formation prévisionnelle « réaliste » soit renseignée

** dans le cas où l'organisme de formation ferait remplir les questionnaires par papier pour les saisir ensuite, ces codes devraient lui être fournis

*** dans l'hypothèse où les organismes de formation saisiraient les questionnaires papier, il faudrait leur imposer à ce que cette saisie soit effectuée dans un délai maximal de 48h après la fin de formation

Caractéristiques pour l'accès aux données :

Plateforme sécurisée
Un identifiant par utilisateur
En fonction de l'identifiant de l'utilisateur, accès en tout ou partie aux résultats

Possibilité de suivre le taux de réponse (pour juger de l'opportunité d'engager une relance téléphonique si nécessaire)



▶ INTERFACE

La communication vers ou de MyOpcas se fait actuellement via demi interfaces et web service et nous souhaitons basculer vers un système de publication et une administration des données (origine, transformation, destinataire) composant de type RDJ ou DEX et ceci pour l'ensemble de nos interfaces plus facilement maintenable que du code embarqué.

Cette démarche est d'ailleurs utilisée pour le fonctionnement de l'extranet.

Pour faciliter l'interface, le prestataire devra proposer un dictionnaire de données.

Toutes les données des sondages seront stockées dans une base de données afin d'envisager un reporting avec les outils déjà existants (logiciel tableau) et de combiner ces données avec les données des autres applicatifs.

▶ CALENDRIER DU BESOIN

Le prestataire retenu doit être en capacité de proposer une solution de déploiement rapide pour un démarrage à partir d'octobre 2015 pour le dispositif de POEC qui pourra être une phase expérimentale.

En fonction de la réussite de cette première phase, voire durant la première phase, une seconde consistera dans la mise en place de l'étude d'insertion des bénéficiaires d'un contrat de professionnalisation.

Puis, une fois les besoins métiers mieux structurés, et l'outil de web services mis en production, une troisième phase consistera au déploiement de l'outil pour l'évaluation des formations, évaluation qui pourra être faite par l'ADEFIM sur un projet (regroupement de plusieurs actions de formation) ou directement par une entreprise sur une ou plusieurs actions de son plan de formation.

▶ REGLEMENT DE LA CONSULTATION

■ Résumé du projet

La présente consultation concerne la mise en œuvre d'un outil de sondage en ligne à destination des bénéficiaires de formation financées par l'OPCAIM.

La solution proposée devra couvrir l'ensemble des besoins de l'OPCAIM :

- Outil d'enquête en ligne
- Construction de questionnaires et conduite de campagne à plusieurs niveaux (siège, entreprises et délégations)



- Incrémentation d'une partie des données relatives aux destinataires à partir de l'application métier « MyOpca »
- Restitution des résultats
- Solution multi-profils

Pour élaborer les spécifications fonctionnelles et techniques détaillées du projet, le prestataire proposera une méthodologie de recueil des besoins lors d'une phase de conception.

■ Lotissement possible

La réponse des prestataires peut se faire en plusieurs lots selon les spécificités métiers décrites dans le présent cahier des charges ou déterminées lors de la phase de conception. Sont identifiés notamment les deux lots suivants :

- **Une proposition transitoire pour répondre à l'urgence (avant le 1^{er} novembre 2015) :**
 - Profil OPCAİM : administration d'une enquête simple à déployer sur tous les dispositifs d'emplois
 - Profil ADEFİM : visualisation des résultats par région
 - Construction d'enquêtes simples par le Profil ADEFİM
- **Une proposition d'élargissement ultérieure à moyen terme (avant le 30 janvier 2016) :**
Profil entreprise : Construction d'enquêtes simples, paramétrables depuis l'extranet en cours de déploiement

■ Calendrier

Lancement de l'appel d'offres : 26 juin 2015

Questions adressées à amachadeiro@opcaim.com du 26 juin au 17 août 2015
Réponse à tous les prestataires positionnés par e-mail.

Date limite de dépôt des réponses : 17 août 2015

Audition des prestataires sélectionnés début septembre

Puis choix du prestataire

■ Critères de sélection des candidats :

- Prix de la prestation
- Méthodologie
- Expertise technique
- Interface avec les SI existants de l'OPCAİM
- Support et outils proposés
- Ergonomie



- Prise en compte des obligations « CNIL »
- Souplesse de l'outil (paramétrage)
- Expérience dans le domaine d'administration d'enquêtes
- Connaissance des dispositifs emplois et formation

Modalités de questions/réponses

Vous pouvez adresser vos questions, uniquement par mail à amachadeiro@opcaim.com.

Les éléments de réponse qui pourront être apportées seront partagés avec l'ensemble des répondants.

▶ DOCUMENTS ANNEXES

1. Recommandations sur l'organisation, la méthodologie et les outils d'un dispositif permanent d'enquête sur la POEC
2. Cahier des charges fonctionnelles extranet entreprise
3. Cahiers des charges techniques extranet entreprise